



URSSAF DE PARIS ET DE LA
REGION PARISIENNE
93518 MONTREUIL CEDEX

A MONTREUIL, le 02/02/2012

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: <http://www.contact.urssaf.fr>
Tel.: 0820011010

RÉFÉRENCES

N°SIREN 353508955

Page 1/3

CADRE LÉGAL

Article 46 du Code des Marchés publics.

CODE DE SÉCURITÉ

5EIX0081PWYY5EY

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

GROUPE SOLLY AZAR
60 RUE CHAUSSEE D ANTIN
75009 PARIS

OBJET : Votre attestation de versement de cotisations et contributions sociales et de fourniture de déclarations des candidats attributaires d'un marché public au 31/12/2011.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de versement de cotisations et contributions sociales et de fourniture des déclarations des candidats attributaires d'un marché public pour l'année 2011.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur

CODE DE SÉCURITÉ

5EIX0081PWYY5EY

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

GROUPE SOLLY AZAR
60 RUE CHAUSSEE D ANTIN
75009 PARIS

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de déclaration et de versement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS	NUMÉRO SIRET
28 BD CARNOT 59000 LILLE	35350895500070
46 RUE DES CANONNIERS 59000 LILLE	35350895500062
60 RUE CHAUSSEE D ANTIN 75009 PARIS	35350895500021
44 AV DU CAPITAINE GLARNER 93400 SAINT OUEN	35350895500054
32 RUE DELIZ Y 93500 PANTIN	35350895500047

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 31/12/2011.

Fait à : MONTREUIL
le : 02/02/2012

Le Directeur
ou son délégataire



* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

CODE DE SÉCURITÉ

5EIX0081PWYY5EY

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

GROUPE SOLLY AZAR
60 RUE CHAUSSEE D ANTIN
75009 PARIS

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de déclaration et de versement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS	NUMÉRO SIRET
75 RUE CUVIER 69006 LYON	35350895500039

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 31/12/2011.

Fait à : MONTREUIL
le : 02/02/2012

Le Directeur
ou son délégataire



* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

